



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

#### Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

#### Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

#### Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

**OBJET :** 21 - Direction Citadelle - Correctifs apportés aux droits d'entrée 2019 et tarifs réceptifs, mariage et PACS 2019

**Direction Citadelle**  
**Correctifs apportés aux droits d'entrée 2019 et tarifs réceptifs,**  
**mariage et PACS 2019**

**Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 6	27/11/2018	Favorable unanime

Lors de l'adoption de la grille tarifaire 2019 au Conseil Municipal du 20 septembre dernier, deux tarifs ont été effacés suite à la mise en forme des tableaux qu'il convient de faire valider à nouveau.

- Le tarif groupe adultes à partir de 20 personnes à 7,70 € ; le tarif est inchangé par rapport à 2018, conformément à l'ensemble des tarifs pour les groupes.
- La location des tablettes pour l'application numérique à 2 €. Le tarif de la location est identique à 2018.

L'ensemble des autres tarifs reste inchangé.

Par ailleurs, et conformément aux années précédentes, les tarifs réceptifs, mariages et PACS doivent être votés en fin d'année et après le bilan opéré par le service ad hoc : suite à ce bilan, il est à noter que les tarifs sont inchangés pour 2019.

**2019 TARIFS HT**  
**RECEPTIF**  
**VILLE DE BESANÇON DIRECTION CITADELLE**

<b>ESPACES RECEPTIFS CITADELLE</b>	
<b>TARIFS HT 2019</b>	
<b>Relais des Cadets</b>	
Demi-journée	200,00 €
Journée	270,00 €
Soirée	300,00 €
<b>Chapelle</b>	
Journée	820,00 €
Soirée	1 300,00 €
<b>Hangar aux Manœuvres</b>	
Demi-journée	886,00 €
Journée	1 056,00 €
Soirée	1 536,00 €
<b>Terrasses de Vauban</b>	
Demi-journée	260,00 €
Journée	350,00 €
Soirée	650,00 €

<b>ESPACES RECEPTIFS CITADELLE TARIFS HT 2019</b>	
<b>Animation XVII<sup>ème</sup> siècle</b>	
Une prestation	680,00 €
<b>Location de mobilier et autres éléments Citadelle/jour</b>	
Chaise de réception (à l'unité/jour)	1,50 €
Table ronde (à l'unité/jour)	5,00 €
Ordinateur portable	50,00 €
Micro UHF (à l'unité/jour)	17,00 €
Pupitre micro (à l'unité/jour)	15,00 €
Chauffage/jour (Chapelle et HM)	150,00 €
Chauffage/jour (Terrasses & Relais des cadets)	30,00 €
Plantes (à l'unité)	8,50 €
Vidéoprojecteur/jour	75,00 €
<b>Prestataires extérieurs</b>	
10 % du montant des frais de mise à disposition	

**2019 TARIFS TTC  
RECEPTIF MARIAGES ET PACS  
VILLE DE BESANÇON DIRECTION CITADELLE**

<b>ESPACES RECEPTIFS CITADELLE MARIAGES &amp; PACS TARIFS TTC 2019</b>	
<b>Relais des Cadets</b>	
<b>Cocktail</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Dîner</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Terrasses de Vauban</b>	
<b>Cocktail</b>	<b>650,00 €</b>
<b>Dîner</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>Location de mobilier et autres éléments Citadelle/jour</b>	
Chaise de réception (à l'unité/jour)	1,80 €
Table ronde (à l'unité/jour)	6,00 €
Micro UHF (à l'unité/jour)	20,40 €
Pupitre micro (à l'unité/jour)	18,00 €
Chauffage/jour (Terrasses et Relais des cadets)	36,00 €
Vidéoprojecteur/jour	90,00 €
<b>Prestataires extérieurs</b>	
10 % du montant des frais de mise à disposition	

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider le tarif groupe 20 personnes et le tarif de la location de tablette, effacés de la grille tarifaire suite à une erreur matérielle votée lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2018,
- de valider les tarifs réceptifs, mariages et PACS pour 2019.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



*Dard.*

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité